

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU LOT

=====

COMMUNE DE LAVERGNE

=====

ARRETÉ : AR_2024_41

ANNULATION DE L'ARRETE N° AR_2024_10 du 31-01-2024

Monsieur le Maire de Lavergne,

Vu l'arrêté permanent n° AR_2024_10 du 31 janvier 2024, instaurant une autorisation de stationnement d'un véhicule personnel sur la voirie rurale lieu-dit "Miquial" à hauteur maison LASFARGUES Annette,

Vu le courrier du Tribunal Administratif de Toulouse en date du 22 juillet 2024, demandant l'annulation de cet arrêté,

ARRETE

Article 1 - RETRAIT de l'arrêté AR_2024_10 du 31 janvier 2024, instaurant une autorisation de stationnement d'un véhicule personnel sur la voirie rurale lieu-dit "Miquial" à hauteur maison LASFARGUES Annette,

Article 2 - Monsieur le Maire de Lavergne, Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de Gramat, sont chargés en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LAVERGNE le 29 juillet 2024

**Le Maire,
Didier BES**

DIFFUSIONS

La commune de LAVERGNE
La gendarmerie de Gramat
Le Tribunal Administratif de Toulouse
M° Cécile BAYARD-THIBAUT, Avocate



La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans les deux mois à compter de sa notification.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de L'unité territoriale de Gourdon I.